

PHILIPPE ANTOINE - JEANNE NANITELAMIO

**NOUVEAUX STATUTS FEMININS ET
URBANISATION EN AFRIQUE**

La perception statistique des phénomènes démographiques traduit imparfaitement les pratiques sociales du moment. En Afrique, comme ailleurs, les catégories démographiques classiques concernant les situations matrimoniales collent de moins en moins aux réalités d'une société où les formes les plus traditionnelles de mariage côtoient des adaptations du couple à l'occidentale, et où s'établissent de nouveaux modes de relations homme-femme. Van de Walle (1973) a déjà souligné le caractère trop figé des modalités habituelles de la nuptialité, qui ne reflétaient pas la diversité des formes d'union rencontrées dans les villes africaines.

L'urbanisation rapide de l'Afrique et l'apparition de grandes agglomérations sur ce continent ont modifié profondément les structures démographique et sociales. Les jeunes désertent de plus en plus les campagnes, et une part importante de la population se concentre dans les villes. Au Sénégal, l'agglomération dakaroise regroupe le quart de la population du pays; il en est de même pour Abidjan, en Côte d'Ivoire, ou pour Brazzaville au Congo. De nouveaux modèles familiaux apparaissent, mais contrairement à une idée largement répandue, l'urbanisation n'est pas synonyme de nucléarisation de la cellule familiale; la famille élargie se perpétue en ville sous des formes différentes (Tabutin, Bartiaux, 1986).

Le contexte urbain rassemble de nombreux facteurs conduisant à un changement social rapide. Ces facteurs sont à la fois d'ordre démographique, économique, culturel et psychologique. Les centres urbains offrent la possibilité d'acquérir une meilleure formation et une plus grande chance d'accès à un emploi salarié. L'extension spatiale de la ville, et les différents modèles de comportements véhiculés, favorisent un relâchement du contrôle social sur l'individu, dépendant, bien entendu, du milieu de vie, et de l'activité de la personne concernée. L'affaiblissement du contrôle social a pour conséquence une plus grande tolérance à l'égard des comportements déviant des normes traditionnelles, ce qui permet l'émergence de nouveaux statuts féminins, coexistant avec des statuts plus traditionnels. La ville constitue donc une zone de liberté et de différenciation possible où la tolérance est plus grande. L'élargissement du cadre de vie et l'affai-



blissement du contrôle du groupe permettent en outre l'émergence de l'individu et la possibilité pour lui d'inscrire certaines activités, loisirs ou autres, en dehors du cadre familial. La ville propose d'autres modèles de vie, que ce soit par les nouveaux comportements qui y ont cours, ou par l'influence des médias auxquels ont accès, ou sont "exposés", les citadins (journaux, radio, télévision, cinéma, théâtre). Sur le plan économique apparaissent de nouveaux besoins et modes de consommation qui mettent en relief l'argent comme moyen de satisfaction de ces besoins. La monétarisation a eu comme conséquence, entre autre, la redéfinition de certaines valeurs de base.

Notre propos s'appuie sur des interrogations survenues à la suite de travaux menés indépendamment à Brazzaville (Nanitelamio, 1982; 1987), à Abidjan (Antoine, Herry, 1982), et ceux en cours à Dakar. Les résultats des enquêtes de terrain laissent apparaître en filigrane des éléments explicatifs qui nous conduisent à émettre certaines hypothèses sur l'émergence et l'évolution de nouveaux statuts féminins. Ces hypothèses demanderaient à être affinées en fonction des situations spécifiques à chaque pays en tenant compte par exemple du poids des religions ou des structures de parenté.

SITUATION DES FEMMES SUR LES DIFFERENTS MARCHES

L'appréhension des statuts de la femme en Afrique passe par une analyse des différents marchés, entendus comme des lieux d'échanges, où les femmes sont soit en situation de compétition avec les hommes et les autres femmes: marché du travail; soit en situation de complémentarité avec les hommes et de concurrence avec les autres femmes comme le marché matrimonial et/ou le marché "sexuel".

Le marché du travail

La situation des femmes sur le marché du travail est directement liée à la survivance d'activités traditionnelles soumises à la division sexuelle du travail, notamment dans les zones rurales (Savané, 1986). Les activités traditionnelles se caractérisent pour les femmes par une charge de travail très élevée si on y ajoute leurs obligations domestiques de mère et d'épouse. Ces activités n'offrent généralement à la femme que très peu d'autonomie par rapport au groupe familial. Dans les centres urbains une grande part des femmes actives exercent le commerce sous diverses formes (Boserup, 1983). Cependant un grand nombre des femmes sont tout simplement des ménagères, concept récent lié à la colonisation et à l'urbanisation. Toutefois la plupart des études surestiment le nombre de ménagères: bon nombre de femmes exercent des petites activités quelques heures par jour, afin d'améliorer l'ordinaire et tenter d'économiser un petit pécule par l'intermédiaire des tontines.

A une autre échelle le secteur informel offre la possibilité à certaines femmes de disposer de revenus confortables, le cas des "Nana-Benz" de la zone Togo-Bénin-Ghana (Cordonnier, 1979) est bien connu, mais on retrouve le phénomène avec moins d'amplitude en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Congo et dans des proportions moindres au Sénégal.

Le secteur moderne est celui qui peut donner à la femme les moyens d'avoir un statut économique différent. La proportion de femmes ayant un emploi salarié est faible, et parmi celles-ci les femmes ayant des salaires élevés et des postes de responsabilité sont peu nombreuses. Ce constat ne doit pas nous dispenser de les prendre en compte, car, ces femmes constituent les figures de proue de phénomènes qui se déroulent à un rythme plus ralenti chez les autres. L'un des aspects le plus important de certains emplois du secteur informel et du secteur moderne en général est l'individualisation des gains qui permettent à la femme d'avoir une autonomie à la fois par rapport à sa famille et à son mari (Le Cour Grandmaison, 1979). Cela permet à la femme, qu'elle soit mariée ou non, de gérer ses besoins immédiats. Dans le secteur informel et moderne, et en particulier dans ce dernier, il existe en principe égalité de certaines fonctions, de revenus, et de la charge de travail. En fait la discrimination est importante, et la crise économique que traverse les pays accentue la ségrégation sur le marché du travail: implicitement l'emploi des hommes chefs de ménage est favorisé.

La promotion de certaines femmes passe par la dépendance et l'exploitation d'autres femmes plus jeunes et déracinées originaires de la campagne. Ainsi à Abidjan on trouve une forte proportion de jeunes filles confiées dans l'habitat de standing, quand la femme chef de ménage ou l'épouse est salariée; leur migration résulte surtout de leur utilisation comme aide domestique pour effectuer les tâches ménagères ou pour s'occuper des enfants. Chacun pense trouver son compte à cette venue des jeunes filles: la famille d'accueil reçoit une prestation de service bon marché, la famille «donatrice» espère une promotion sociale de son enfant à la ville; cependant le bénéfice pour la jeune fille accueillie n'est pas à la mesure de ses espérances. Ce flux important de jeunes filles vers les villes se rencontre aussi dans les pays sahéliens (Findley, 1987; Diop, 1987) où l'on note une forte tendance du milieu d'origine à tenter de contrôler le séjour des jeunes bonnes par l'intermédiaire des associations de ressortissantes. La fonction de bonne est parfois la première étape d'un processus d'insertion en ville.

Le marché matrimonial

L'analyse du mariage nécessite de s'interroger sur les modalités de choix des deux conjoints. Henry (1972) a bien montré comment le mariage était le résultat de rencontres au sein de "cercles" composés de personnes mariables. Cependant la plupart de ces modèles s'appuient sur des sociétés

monogames et où le choix du conjoint est libre. En Afrique le marché matrimonial est parfois très codifié et dans ce cas la liberté de choix du conjoint s'avère très limitée voire impossible. L'âge d'arrivée sur le marché matrimonial varie suivant les sociétés et les contraintes légales; ces dernières peuvent d'ailleurs entrer en conflit avec les règles traditionnelles en cas de précocité du mariage (au Sénégal, les filles Toucouleur sont souvent mariées dès 14 ans alors que l'âge légal est de 18 ans).

Lorsque la polygamie est admise le marché matrimonial devient plus complexe, car tout homme marié reste un candidat potentiel au mariage. Les mécanismes de la polygamie ont déjà été bien démontrés par d'autres auteurs (Pison, 1986): la polygamie repose sur l'écart d'âge important des conjoints et sur le remariage rapide des veuves et des divorcées. Ainsi, comme l'ont souligné Ware (1981) et Locoh (1984), dans les sociétés où la polygamie est admise tout mariage est virtuellement polygamique. La concurrence entre femmes est donc plus vive, et si certaines femmes tardent trop à se positionner sur le marché matrimonial elles risquent de rester célibataire ou doivent accepter d'épouser un polygame. La polygamie masculine possède toutefois son contre-poids dans la plus grande mobilité des femmes; ne faut-il pas mettre en parallèle, comme le fait Locoh (1984) la polygamie synchronique des hommes et la polyandrie diachronique des femmes?

Le marché matrimonial est fortement touché par les mutations en cours dans les villes africaines. Le statut de célibataire qui était autrefois un statut "d'attente" en vue du mariage est devenu pour certaines femmes un statut "définitif" souvent mal vécu. Le nombre de femmes vivant seules, et de femmes chefs de ménages est relativement élevé dans certaines villes africaines. En ce qui concerne Brazzaville par exemple, cette tendance déjà relevée par Balandier (1955) s'est accentuée. Actuellement des jeunes filles célibataires, dès lors qu'elles travaillent, n'hésitent plus à louer un logement. Dans d'autres villes c'est le fait des divorcées et des veuves. C'est notamment cette prise de distance, ces conditions matérielles, et le recul de l'âge au mariage qui expliquent en partie l'éclosion, en zone urbaine, de relations entre hommes et femmes qui ne sont plus forcément gérées par le groupe familial.

Pour étayer notre analyse nous nous appuyons sur quelques données démographiques relevées à Abidjan (Antoine, 1988). La pyramide des âges de cette ville présente une allure "débranchée": excédent de jeunes filles entre 10 et 19 ans, excédent d'hommes d'âges mûrs de 25 à 50 ans. La plupart des hommes trouvent pourtant qu'"il y a trop de femmes dans cette ville" (la même remarque est d'ailleurs entendue de Dakar à Brazzaville). Cependant ce constat, faux dans l'absolu, ne prend pas en défaut le bon sens populaire; la plupart des hommes ne regardent pas "en face d'eux" dans la pyramide, mais au contraire une ou deux classes d'âge en dessous de la leur; les 55532 abidjanais de 30-34 ans sont des courtisans potentiels des 80544 jeunes femmes de 20-24 ans, voire de plus jeunes.

En 1985 Abidjan comptait environ 1625000 habitants dont 100000 dans l'habitat résidentiel, 375000 dans l'habitat économique moderne, 920000 dans les cours et 230000 dans l'habitat sommaire au sens strict. Au sein de chacun de ces types d'habitat le phénomène locatif domine, montrant ainsi la précarité des situations (Antoine, Dubresson, Manou-Savina, 1987). Les occupants de l'habitat résidentiel appartiennent aux catégories socio-professionnelles privilégiées. L'habitat économique moderne regroupe des familles de salariés du secteur tertiaire ou des ouvriers qualifiés. L'habitat évolutif, communément dénommé "habitat de cour", comprend plusieurs logements et une vie communautaire s'y organise; une population très hétérogène y réside. L'habitat sommaire se caractérise par l'aspect rudimentaire des habitations et une population essentiellement étrangère, peu scolarisée, et occupant des emplois précaires loge dans cet habitat.

Les données réunies au tableau 1 montrent bien la proportion de jeunes femmes encore célibataires, particulièrement dans les classes aisées et moyennes (respectivement 56 et 42%). De même chez les femmes plus âgées près du tiers ne vivent plus avec un homme. Si de nombreuses veuves ne se remarient pas, elles ne retournent pas pour autant vers leur famille d'origine, mais restent en ville, soit auprès des parents, soit surtout comme chef de ménage indépendant.

Près de 12% des femmes ivoiriennes se déclarant mariées vivent dans une résidence différente de celle de leur conjoint, ce phénomène étant le plus marqué pour les originaires du sud du pays à dominante matrilineaire. Ces femmes recherchent davantage leur autonomie par rapport aux hommes. L'évolution des comportements face à la nuptialité est caractéristique d'un souci d'indépendance plus marqué, signe d'une profonde remise en cause des rapports hommes-femmes comme le souligne Vidal (1988). Mais ce souci d'autonomie fait aussi "peur" aux hommes et certains ne souhaitent pas épouser des femmes originaires de la ville et scolarisées. Le "marché matrimonial" est ainsi déséquilibré: une partie des néo-citadins choisissant leur épouse parmi les femmes rurales, sans pour autant les faire venir systématiquement en ville.

Niveau d'instruction et habitat sont particulièrement liés comme le montre les résultats du tableau. En effet si 71% des jeunes femmes de 25-29 ans résidant dans l'habitat de standing ont un niveau d'instruction supérieur à la classe de 6ème, seulement 4% des femmes de l'habitat sommaire dépassent ou atteignent ce niveau. Peu de changements sont à espérer dans les années à venir pour les populations les plus défavorisées, car chez les jeunes filles âgées de 15-17 ans au moment de l'enquête, seulement 4% d'entre elles dans l'habitat sommaire allaient encore à l'école.

Le choix du conjoint obéit plus encore à des règles familiales qu'à la concrétisation d'un choix amoureux. Les hommes semblent préférer s'unir à une conjointe moins instruite, à l'exception des hommes possédant

TABLEAU 1

Indicateurs sociaux et matrimoniaux chez les femmes selon le type d'habitat. Abidjan 1978

Indicateurs	Habitat résident.	Habitat éco-moder.	Habitat évolutif	Habitat sommaire
Proportion de femmes de 25-29 ans, niveau secondaire et plus	71%	31%	7%	4%
Proportion de filles à l'école à 9-11 ans	79%	67%	51%	48%
Proportion de filles à l'école à 15-17 ans	55%	33%	22%	4%
Proportion de chef de famille féminin	15%	12%	10%	11%
Fécondité cumulée	2,89	5,07	5,71	7,88
Age moyen au premier mariage (homme)	27,9 ans	27,6 ans	27,7 ans	27,7 ans
Age moyen au premier mariage (femme)	23,7 ans	21,7 ans	19,5 ans	17,7 ans
Proportion de femmes de 20-24 ans ne vivant pas en union	56%	42%	23%	15%
Proportion de polygames au delà de 50 ans	5%	30%	33%	34%
Proportion de femmes n'entrant pas en union après 40 ans	21%	34%	33%	25%

Source: A partir résultat EPR (Antoine, Herry, 1982).

un niveau d'instruction supérieur au BEPC où le choix d'une épouse peu ou pas instruite est relativement rare. Si l'on considère l'ensemble des couples, la femme possède un niveau d'instruction nettement plus faible que son mari, sauf pour les couples où le mari est d'un niveau d'instruction dépassant la classe de 3ème. Les différences d'âge entre conjoints sont particulièrement élevées. En moyenne le mari est âgé de 10,8 ans de plus que sa femme (l'écart d'âge étant toujours favorable à l'épouse), et les très jeunes femmes ont la différence d'âge la plus grande avec leur mari.

De nombreuses femmes mariées, du fait de la non résidence du conjoint, se retrouvent de facto chef de ménage, soit que le mari réside dans une autre localité, soit en tant qu'épouses de polygame mais possédant leur propre logement indépendant. Il peut s'agir aussi de femmes vivant en séparation de corps mais qui renoncent à se déclarer comme telles et préfèrent être considérées comme mariées.

La proportion de séparés est dans l'ensemble plus importante chez les femmes que chez les hommes; c'était déjà le cas au moment du recensement d'Abidjan de 1955. Doit-on voir dans cette différence la difficulté pour les femmes relativement âgées de trouver un nouveau conjoint ou leur volonté de ne pas se remarier? Les deux explications sont certainement complémentaires. On constate aussi qu'en cas de séparation la femme est amenée bien souvent à prendre en charge sa descendance.

L'importance de la polygamie transcende les catégories sociales. Ainsi même dans l'habitat moderne la polygamie se maintient à un niveau élevé, alors que ce type d'union est interdit depuis 1964 en Côte d'Ivoire; entre 1955 et 1978 on relève une accentuation du phénomène chez les hommes de plus de 40 ans et à 50 ans on compte environ 1,4 épouse en moyenne par homme marié (1,43 en 1955 et 1,39 en 1978). Ce constat va à l'encontre des schémas habituels, où l'on assimile la ville et le modèle de la famille occidentale.

Pendant les enquêtes démographiques masquent un fait social important de la société abidjanaise: les "maîtresses". Bien qu'il ne s'agisse pas là véritablement de polygamie, un débat s'est instauré dans la presse présentant la fréquentation des maîtresses comme une forme de polygamie à l'occidentale et concernant plus particulièrement les catégories sociales élevées. La pratique est en réalité étendue à toutes les catégories, mais ce qui change c'est la nature et la valeur des cadeaux. De nombreuses jeunes femmes sont aidées par un homme (souvent marié), mais elles savent bien que leur comportement plus indépendant ne les destine pas au mariage. Les hommes préfèrent épouser une compatriote du village qui posera moins de problèmes, quitte à garder cette compagne comme maîtresse.

Le marché matrimonial repose sur une grande endogamie ethnique. Les femmes instruites sont minoritaires et elles n'ont pas la préférence de leurs partenaires potentiels. Les déséquilibres sont accentués sur ce(s) marché(s) du fait d'une importante immigration tant nationale qu'étrangère vers cette ville. De nombreux migrants sont déjà mariés dans leur région d'origine, mais célibataires de fait dans la ville d'accueil. Une forte demande "sexuelle" se fait jour provenant des jeunes gens non mariés (l'âge moyen au mariage est de 27 ans), des hommes mariés sans épouse(s) résidente(s), et de mariés à la recherche d'autres rapports affectifs. Les femmes potentiellement disponibles sont les jeunes filles, les femmes célibataires, divorcées ou veuves, les femmes ne cohabitant pas avec leur époux, les femmes mariés à la recherche d'un autre type de relation.

Le phénomène des maîtresse n'est pas propre à la Côte d'Ivoire, il se retrouve sous d'autres formes comme le "deuxième bureau" au Congo (terme qui se répand dans toute l'Afrique francophone) ou certaines "dryankés" au Sénégal, quoique dans ce dernier cas, le concept ne couvre pas tout à fait les mêmes réalités sociales. L'aspect qui prédomine dans ces relations, quelque soit le pays, c'est l'aspect économique: l'homme doit

entretenir le "deuxième bureau" ou la "maîtresse". Un second aspect étant l'extériorité affirmée par rapport au foyer conjugal qu'il soit polygame ou monogame, ce qui situe ces relations à la périphérie du système matrimonial. A côté du marché matrimonial, il y a donc place pour un marché que nous appellerons "sexuel". Les confusions entre ces deux marchés peuvent être nombreuses. L'une peut se croire sur le marché matrimonial alors que l'autre partenaire se considère sur le marché sexuel.

Le marché sexuel

Selon nous le marché *sexuel* recouvre toutes les relations sexuelles à la fois physiques et affectives en dehors du mariage. En fonction de son âge, de ses différents atouts (éducation, instruction, origine sociale, expérience urbaine, apparence physique) chacune des femmes se positionnera de différentes manières sur ces marchés au cours de sa vie. L'âge apparaît alors comme une variable particulièrement discriminante.

Si l'on se pose la question de savoir ce que possèdent les femmes, on peut répondre par une boutade: elles-mêmes! Elles restent dans une société démunie économiquement "un capital". Capital pour les parents qui cherche à bien marier leur fille, capital qui "rapportera" des enfants pour le mari ou le lignage, capital que l'on peut amasser dans les sociétés traditionnelles, où le chef capitalise les épouses dans une polygamie ostentatoire, capital que l'on peut montrer sur la scène urbaine, comme le fait le cadre avec sa dernière maîtresse.

Certaines femmes peuvent avoir conscience de posséder leur "corps" et de pouvoir l'utiliser individuellement comme atout, soit sur le marché matrimonial pour faire un mariage avantageux, soit sur le marché sexuel, ou même sur le marché du travail. Car, à qualification égale, l'apparence physique peut être un "plus" et le cas n'est pas propre à l'Afrique. Ce capital est cependant fragile, et il se dévalorise avec l'âge. Il y a un double combat contre le temps: celui de l'apparence dont nombre d'artifices (produits éclaircissants, habillement, etc.) peuvent en reculer l'échéance, celui du temps biologique qui a une échéance, la ménopause. Il n'y a qu'un temps pour devenir mère, principale voie d'accès à un statut respectable passée un certain âge; les enfants confiés pouvant cependant constituer un substitut à cette absence de maternité.

Situé à la périphérie du marché matrimonial et du marché du travail, le marché sexuel prend de plus en plus d'importance en zone urbaine, c'est le marché auquel la femme a le plus facilement accès. La prostitution est la composante la plus explicite de ce marché, mais ce n'est que l'un de ces aspects; le statut de prostituée est également dévalorisant sur ce marché. Le développement du marché sexuel n'est pas lié seulement au type de peuplement de certaines villes africaines à prédominance masculine (cette prédominance numérique n'existe ni à Dakar, ni à Brazzaville), il s'explique aussi à l'heure actuelle par la montée du célibat féminin, par

un vécu sexuel situé hors mariage et par l'utilisation de la séduction comme moyen dans et en dehors du mariage. La ville est une vitrine qui permet de se mettre en scène, de paraître, et de se "vendre" au mieux.

NOUVEAUX STATUTS FEMININS

L'analyse en terme de marché met en évidence des déséquilibres qui expliquent l'émergence de nouveaux statuts. Leur identification permet de comprendre leur diversification dans la société urbaine contemporaine. Il est vrai que des statuts valorisés (mère, épouse) existent, mais il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent être vécus différemment selon le milieu, le régime matrimonial, le degré d'instruction. On assiste aussi chez certaines femmes intellectuelles à une relecture de la polygamie, qui est devenue une "polygamie-refuge", notamment dans les pays où le célibat féminin et la maternité hors mariage sont encore très mal perçus, comme dans le pays sahéliens. Cette "polygamie-refuge", qui va souvent à l'encontre des aspirations premières de ces femmes, est une concession faite au groupe familial et à la société. Le mariage étant la voie d'accès à l'autonomie en cas de divorce (La Cour Grandmaison, 1971). L'extension de la ville favorise une certaine autonomie des femmes d'un ménage polygame qui ne vivent plus obligatoirement sous le même toit. Certaines femmes se sont ralliées à cette polygamie "réaménagée" qui leur permet d'être "libre" certains jours de la semaine.

Les statuts de mère et d'épouse ne sont plus forcément liés; qu'il s'agisse de célibataires, de divorcées et de veuves, la maternité se situe aussi hors mariage. Il y a non seulement vécu différencié des statuts dits traditionnels, mais aussi émergence de nouveaux statuts qui mettent en relief l'importance de l'investissement érotique, détaché ici de la procréation et du mariage. La modification des comportements matrimoniaux concerne davantage les femmes (tendance à vivre indépendante) que les hommes. Les femmes sauvegardent mieux une certaine indépendance, tant à l'égard du mari que des familles, dans un rapport de maîtresse que dans le cadre d'une union légale ou coutumière. Les nouvelles "combinaisons relationnelles" qui apparaissent, mettent parfois la femme au sein d'un réseau de polyandrie officieuse illustrée populairement par l'expression des trois "c" (le chic, le chèque, et le choc), réseau au sein duquel certaines femmes s'efforcent de compenser des relations trop matérielles (le chèque), en les complétant par des relations plus sentimentales et plus gratifiantes (le chic et le choc: socialement et sexuellement).

Les nouveaux statuts féminins s'organisent principalement autour de trois éléments: l'affirmation de l'individu, l'élargissement du cadre de vie et l'érotisation plus grande des relations sexuelles. Ces dernières se trouvent investies de fonctions plus diversifiées: procréation, moyens d'obtenir

de l'argent, des avantages matériels, et du plaisir. La femme qui en a les possibilités n'hésite pas, parfois contre l'avis de sa famille, à demander le divorce et à en payer les frais. Le statut de mère peut être vécu également de manière différente quand la femme peut maîtriser sa fécondité. L'urgence sociale et individuelle de la maternité se maintient, celle du mariage ne l'est plus tout autant. Dans certaines sociétés matrilineaires où l'institution du mariage s'érode, l'émergence de l'individu met en relief le couple mère-enfant.

Une dynamique des statuts se met en place (Maisonneuve, 1973) qui a pour conséquence le remaniement, la redéfinition ou la négociation des droits et devoirs des membres détenteurs de statuts complémentaires (Rocheblave-Spenlé, 1962). Ceci entraîne une plus grande flexibilité de rôles et la possibilité de choisir entre plusieurs modalités comportementales. Ces nouveaux statuts sont d'ailleurs vécus par les femmes comme un renversement de situation, comme une "revanche" (cas des deuxième bureaux, ou des maîtresses établies). Tout est problème de perception dans une société où les femmes avaient, et continuent d'avoir pour la plupart une activité intense, le fait pour elles de se faire "entretenir", le plus souvent très largement, par un (ou des) homme(s) est vécu comme très gratifiant. C'est un élément important dont il faut tenir compte si l'on veut comprendre les stratégies féminines, de certaines africaines de "l'intérieur" et non de "l'extérieur". La situation est rarement vécue comme aliénante, celle-ci donnant les moyens matériels de s'affirmer dans la société urbaine. L'un des prolongements du phénomène est la mercantilisation des relations hommes-femmes dans lesquelles la femme parfois tout statut confondu (mariée, divorcée, etc.), utilise son corps comme atout, et l'homme comme moyen d'avoir des revenus. Il est très courant d'assister dans les centres urbains, à une sorte de "mendicité de charme" dans les bureaux, où les femmes, sous un prétexte ou un autre, arrivent à soutirer une certaine somme de leur interlocuteur.

CONCLUSION

Plusieurs manières de vivre les différents statuts traditionnels existent; ces différentes modalités ayant débordé et dépassé selon les cas, les droits et devoirs traditionnellement attachés à chaque statut. La femme qui en a les moyens (éducation, profession, revenus) ne se prive pas dans le contexte urbain d'utiliser ses modalités à son profit. Les nouveaux statuts débordent le cadre familial ou conjugal pour se situer dans la société au sens large, agrandissant ainsi, la sphère d'activité, le cadre de vie et la sphère d'influence des femmes permettant à certaines de jouer un rôle plus actif et plus visible.

Le milieu urbain permet à la fois l'émergence de nouveaux statuts

mais aussi, le réaménagement des statuts traditionnels et de certaines institutions telle que la polygamie ou la famille. Il convient d'appréhender les statuts féminins actuels en zone urbaine (mais aussi en zone rurale) selon une modalité souple en tenant compte du vécu réel de ces statuts et non plus de leurs définitions théoriques. Il est nécessaire d'étudier et d'évaluer le "poids" démographique, social et économique de chaque statut, en cherchant à déterminer notamment par des enquêtes multidisciplinaires le nombre de femmes qui se donnent par exemple le statut de maîtresse, de 2ème bureau, le contenu donné au statut de célibataire, le niveau de fécondité suivant le statut, le devenir des enfants, etc... Ceci devrait permettre une redéfinition de certains statuts féminins actuels, même si on peut émettre l'hypothèse que certains d'entre eux ne sont pas encore stabilisés.

Les politiques sociales et sanitaires doivent s'appuyer sur une connaissance de la société "réelle". Trop souvent les politiques de population ne prennent en compte que les épouses, alors que les autres femmes ou les adolescentes sont tout autant concernées. L'émergence de nouveaux statuts se fait concurrentiellement à une modification des rapports au sein du couple, de la famille, et de la société. Le "futur au féminin" passera-t-il par la disparition du mariage (Savané 1988), ou par une nouvelle redistribution des rôles? Cette question dépasse les limites du continent et se retrouve sous diverses formulations dans les autres régions du monde.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDI Y.O. (1970), *Problems and prospects of psychology in Africa*, International Journal of Psychology, vol. 10, n. 3.
- ANTOINE P., C. HERRY (1982), *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan*, ORSTOM Direction de la Statistique, 419 p., multigr.
- ANTOINE P., A. DUBRESSON, A. MANOU-SAVINA (1987), *Abidjan "côte cours"*, Karthala-ORSTOM, 274 p.
- ANTOINE P. (1988), *Comportements démographiques et urbanisation à Abidjan*, Espace, Populations, Société, n. 2, 22 p.
- BALANDIER G. (1955), *Sociologie des Brazzavilles noires*, A. Colin, Paris, 274 p.
- BALANDIER G. (1984), *Le sexuel et le social, lecture anthropologique*, Cahiers internationaux de Sociologie, vol. 76 pp. 5-19.
- BARBIER J.C. (sous la direction de) (1985), *Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles*, ORSTOM-Karthala, 402 p.
- BOSERUP E. (1983), *La femme face au développement économique*, PUF, Paris, 315 p.
- COLLIER B.J., L.N. WILLIAMS (1981), *Towards a bilateral model of sexism*, Human relations, 34, n. 2, pp. 124-139.
- CORDONNIER R. (1979), *Femmes africaines et commerce. Les revendeuses de tissu de la ville de Lomé Togo*, thèse 3è cycle, Paris EHESS.

- DIARRA F.A. (1971), *Femmes africaines en devenir*, Anthropos, 318 p.
- DIOP A.B. (1982), *Jeunes filles et femmes de Dakar: conditions de vie et attitudes relatives à la famille, au mariage et à l'éducation sexuelle*, Bull. de l'IFAN, t. 44, série B - 1.2.198, pp. 163-212.
- DIOP A.B. (1981), *La société wolof: tradition et changement*, Karthala, 356 p.
- DIOP M. (1987), *Un exemple de non insertion urbaine: le cas des migrantes saisonnières de Basse Casamance à Dakar*, Communication au séminaire CRDI-ORSTOM-URD, Lomé, février, 14 p., multigr.
- DINAN C. (1977), *Pragmatists or feminists? Professional "single" women of Accra Ghana*, Cahiers d'Etudes Africaines, 65, XVII (1), pp. 155-176.
- ELA J.M. (1983), *La ville en Afrique Noire*, Karthala, 219 p.
- FINDLEY S. (1987), *Les migrations féminines dans les villes africaines: une revue de leurs motivations et expériences*. Communication au séminaire CRDI-ORSTOM-URD, Lomé, février, 19 p., multigr.
- FREEDMAN R. (1987), *The contribution of social science research to population policy and family planning program effect*, Studies in family planning, vol. 18 n. 2.
- GOLI KOUASSI (1986), *La prostitution en Afrique. Un cas: Abidjan*, NEA, 325 p.
- HENRY L., (1972), *Démographie, analyse et modèles*, Larousse, Paris, 341 p.
- JANET BUJRA M. (1977), *Production, property, prostitution "sexual politics" in ATU*, Cahiers d'Etudes Africaines, 65, XVII (1), pp. 13-39.
- KANE F. (1977), *Femmes prolétaires du Sénégal à la ville et aux champs*, Cahiers d'Etudes Africaines, 65, XVII (1), pp. 77-94.
- KAUFMANN G., R. LESTHAEGHE, D. MEEKERS (1988), *Marriage patterns and change in sub saharan Africa*.
- LACOMBE B. (1983), *Le deuxième bureau*, STATECO INSEE, pp. 37-57.
- LE COUR GRANDMAISON C. (1971), *Stratégies matrimoniales des femmes dakaroises*, Cahiers de l'ORSTOM, série Sc.Hum. Vol VIII, n. 2, pp. 201-220.
- LE COUR GRANDMAISON C. (1979), *Contrats économiques entre époux dans l'ouest africain*, L'homme, n. 3-4, Tome XIX, pp. 159-170.
- LIPMAN-BLUMEN J., A.R. TICKAMYER (1975), *Sex roles in transitions: a ten year perspective*, Annual Review of Sociology, vol. I, pp. 297-337.
- LINTON R. (1959), *Le fondement culturel de la personnalité*, Dunod, Paris, 138 p.
- LOCOH T. (1984), *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest*, INED, Cahier n. 107, 182 p.
- MAIR L. (1969), *African marriage and social change*, Franck Cass.
- MAISONNEUVE J. (1973), *Introduction à la psychosociologie*, PUF, Paris, 254 p.
- MEILLASSOUX C. (1982), *Femmes, greniers et capitaux*, François Maspero Fondations, Paris, 251 p.
- MICHEL A. (1977), *Femmes sexisme et sociétés*, PUF, Paris, 208 p.
- NANITELAMIO J. (1982), *L'évolution des modèles et rôles féminins dans la société congolaise actuelle*, Thèse 3è cycle, Université Paris X Nanterre, 314 p.
- NANITELAMIO J. (1987), *Valeurs familiales dans la vie moderne rurale et urbaine: les facteurs du changement*, Colloque sur "La famille en Afrique Noire", Yaoundé avril, 13 p., multigr.

- ORSTOM (1985), *Femmes et politiques alimentaires*, Acte du séminaire international sur "La place des femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires", ORSTOM-CIE, 741 p.
- PALA A.O., M. LY (1979), *La femme africaine dans la société précoloniale*, UNESCO, 253 p.
- PISON G. (1986), *La démographie de la polygamie*, Population, n. 1, 41^e tome, pp. 93-122.
- ROCHEBLAVE-SPENLE A.M. (1969), *La notion de rôle en psychologie sociale*, PUF, Paris, 534 p.
- SAVANE M.A. (sous la direction de) (1986), *Femmes et développement en Afrique de l'Ouest*, UNRISD, Genève, 207 p.
- SAVANE L. (1988), *Populations un point de vue africain*, EPO, Anvers, 212 p.
- SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CULTURE (1972), *La civilisation de la femme dans la tradition africaine. Présence africaine*, Colloque d'Abidjan, 3-8 Juillet, 606 p.
- SOW F. (1972), *Dépendance et développement - le statut de la femme en Afrique moderne*, Congrès annuel de l'Association canadienne des études africaines, Revue Notes Africaines, n. 139.
- SULLEROT E. (sous la direction de) (1978), *Le fait féminin*, Fayard, 520 p.
- TABUTIN D., F. BARTIAUX (1986), *Structures familiales et structures sociales dans le Tiers-Monde*, in "Les familles d'aujourd'hui", AIDELF, pp. 231-243.
- VAN DE WALLE E. (1977), *Marriage in African censuses and inquiries*, in "The demography of Tropical Africa", Princeton University Press, Princeton, pp. 183-238.
- VIDAL C. (1977), *Guerre des sexes à Abidjan*, Masculin-féminin CFA, Cahiers d'Études Africaines 65, XVII (1), pp. 121-153.
- VIDAL C. (1979), *L'argent fini, l'amour est envolé...*, l'Homme, t. XIX, n. 3-4, pp. 141-158.
- VINCENT J.F. (1964), *Influence du milieu urbain sur la vie traditionnelle Bacongo Brazzaville*, Sorbonne, thèse de 3^e cycle.
- WARE H. (1981), *Women, demography and development*, National Australian University, Camberra.

RESUME

Au sein des grandes agglomérations africaines, on assiste à de profondes modifications des comportements démographiques et sociaux. Face aux mutations liées à l'urbanisation, les catégories démographiques, et particulièrement le statut matrimonial, ne rendent compte qu'imparfaitement de la diversité des situations.

Le statut de célibataire est vécu de plusieurs manières. La montée du célibat féminin n'apparaît pas comme un simple retard de l'âge au mariage, mais plutôt comme la révélation de mutations plus profondes des sociétés urbaines. L'analyse en terme de marché met en évidence des déséquilibres qui expliquent l'émergence de nouveaux statuts féminins.

RIASSUNTO

Nei grandi agglomerati urbani dell'Africa si assiste a profonde modifiche dei comportamenti demografici e sociali. In presenza dei mutamenti indotti dall'urbanizzazione, le categorie demografiche di analisi, in particolare quelle inerenti la condizione matrimoniale, rispecchiano solo parzialmente le differenze esistenti tra le diverse situazioni.

La condizione di nubile è vissuta in molteplici modi. L'incremento del nubilitato non è solo la semplice conseguenza dell'aumento dell'età al matrimonio, ma rispecchia piuttosto i profondi cambiamenti in atto nelle società urbane. L'analisi in termini di mercato matrimoniale e sessuale evidenzia gli squilibri che provocano l'emergere di nuove condizioni femminili.

SUMMARY

In the great African urban agglomerations, demographic and social behaviour shows very important changes. In front of changes brought about by urbanization, demographic variables, specially those related to marital status, do not allow a full understanding of the diversity of situations.

The celibate status is endured in different manner. The increase of female celibacy not only appears as a consequence of the rise in the age at marriage but reveals also the very profound changes of urban societies. The analysis of the market emphasizes imbalances that bring on new women statuses.